

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Éléments de présentation

La présentation du compte administratif (CA) apparaît comme un bilan d'exécution, essentiel pour appréhender la situation financière de la collectivité.

Les grands équilibres financiers du CA 2020

Les chiffres du CA 2020¹ (récapitulatif en millions d'euros -M€)

En M €	2019	2020	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement*	533,2	540	1,26 %
Recettes réelles de fonctionnement	606,5	616,8	1,69 %
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt)	102	107,1	5,04 %
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	24,8	23,4	-5,84 %
Encours de la dette	159,4	175	9,81 %

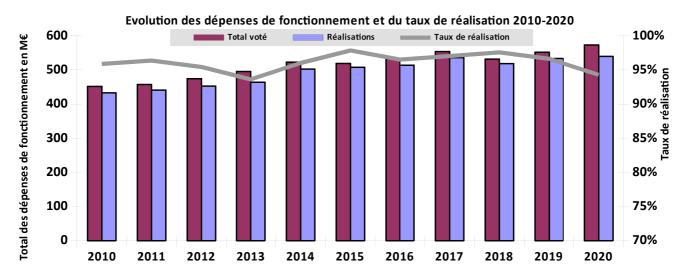
^{*}Dépenses réelles de fonctionnement qui n'intègrent pas les dotations aux amortissements et provisions.

Les données du présent rapport proviennent de deux sources : d'abord des éléments financiers tirés des comptes administratifs et des comptes de gestion de la collectivité. Les données procèdent ensuite des derniers éléments transmis par la DGCL à la date du 1^{er} avril 2021 en ce qui concerne les ratios de comparaison. (fiche financière DGCL pour les ratios 2019).

La section de fonctionnement

Un taux de réalisation élevé

Le Département des Pyrénées-Orientales affiche un fort taux de réalisation de sa section de fonctionnement (94,2%).



Euros/habitant	2019	2020	Variation	Moyenne strate 2019
Dotation globale de fonctionnement	106,2	106,3	0,1%	162
Charges de fonctionnement réelles	1 093	1 112	1,7%	962
Produits de fonctionnement réels	1 245	1 263	1,4%	1 124

CD66, DGCL sur la base de modèle fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (fiche "AEFF")

Analyse des équilibres du CA 2020

Le compte administratif traduit 3 tendances de fonds qui rendent l'exercice 2020 atypique.

Il présente d'abord une exécution parallèle des dépenses et recettes de la section de fonctionnement par rapport à 2019 (Dépenses +7 M€ et Recettes +10 M€). Les conditions d'autofinancement ont donc été proches de celles de 2019, ce qui confirme la trajectoire financière solide de la collectivité.

Pour autant, il convient d'identifier des éléments sous-jacents qui déterminent la solidité de cette trajectoire. La crise sanitaire a donné toute sa dimension au risque conjoncturel auquel est exposé le budget départemental, bien au-delà des seuls enjeux de la dépense sociale. Le Département a mobilisé près de 7,2 M€ de crédits non prévus lors du vote du BP 2020, soit par redéploiement (baisse des charges pour environ 2,2 M€), soit par choix volontaire d'affecter une partie des réserves de la collectivité aux dépenses courantes engendrées par cette crise d'une ampleur inédite. Le risque conjoncturel se matérialise aussi dans les recettes exceptionnelles enregistrées en 2020 pour près de 10M€ de plus qu'en 2019 (cessions d'actifs, remboursements divers de fiscalité ou de trop perçus...). Cette volatilité potentielle des recettes doit être mise en regard du risque structurel qui pèse sur le Département dans les domaines de l'Aide Sociale à l'Enfance, la dépendance et du rSa. Ces 3 champs structurants de la dépense sociale départementale constituent déjà des fragilités en croissance auxquelles le Département répond. Dans l'avenir les futurs textes législatifs autant que les projections socio-économiques nationales induisent de nouvelles dépenses qui contraindront les votes des futurs budgets. La décorrélation entre des dépenses qui présentent un risque structurel de progression et des recettes qui sont majoritairement exposées aux aléas conjoncturels (TVA, DMTO, Taxe d'aménagement, CVAE...) constitue la principale équation de gestion à résoudre pour préparer le vote des prochains budgets.

Enfin, le Département présente une progression robuste de ses dépenses d'investissement (+5 M€ par rapport à 2019 et +27 M€ par rapport à 2018) en dépit d'un exercice où les chantiers auront été fermés durant 2 mois et où les conditions sanitaires de conduite des opérations de travaux auront été extrêmement difficiles. Le Département

présente une trajectoire d'investissement qui se renforce et devrait atteindre des montants historiques lors des 3 prochains exercices. Les restes à réaliser en progression de 18 M€ indiquent le fort niveau d'engagement de la collectivité et les décalages constatés dans la réalisation de toutes les opérations prévues en 2020. **Depuis 2012** l'investissement du CD66 se situe au-dessus des moyennes nationales et de sa strate.

Les dépenses de fonctionnement (540 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 540 M€ (+1,2 % par rapport à 2019) et représentent 81,6% des dépenses totales de la collectivité.

La section de fonctionnement du Département est d'abord mobilisée pour le paiement des 3 allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH). Ces trois dispositifs, au cœur de l'action du Département, symbolisent son rôle de chef de file en matière sociale avec 40 % des dépenses de fonctionnement pour un montant total de 217 M€ (en progression de 4,6 % par rapport à 2019).

Les frais de personnel (111,4 M€ en hausse de 2,3 %) du Département représentent 20,7% des charges de fonctionnement. Rapportées au nombre d'habitants, elles atteignent 231€ (221€/habitant pour la moyenne de la strate en 2019, dernière donnée publique disponible). Les dépenses de personnel affichent une hausse en 2020 sous l'effet principal de la mise en œuvre des plans Enfance et Pauvreté, de la progression tendancielle de la masse salariale des assistants familiaux (primes « état d'urgence sanitaire » incluses) et du GVT.

Les charges à caractère général du chapitre 011, en diminution (24,4 M€, -1,1%), représentent 51€/habitant (moyenne de la strate de 61€/habitant en 2019). Cette baisse s'explique, considérant le contexte d'état d'urgence sanitaire, par une diminution des consommations de crédits relatifs aux frais de déplacement, de carburants et fluides.

Les dépenses d'aide sociale (380,6 M€ incluant les dépenses de personnel) constituent la majorité des dépenses de fonctionnement (70,5 %) et progressent de 1,9 %.

Quatre grands champs de dépenses structurent l'action sociale départementale.

- (1) Le rSa mobilise 158 M€ de crédits (+5,4 %) avec les dépenses consacrées au versement de l'allocation (144,4 M€, +6,5 %) auxquelles s'ajoute le financement des dispositifs d'insertion (13,6 M€). Les dernières statistiques publiées permettaient d'établir le nombre de foyers bénéficiaires du rSa en moyenne durant l'année 2020 à hauteur de 23 330 contre 22 220 foyers bénéficiaires pour l'année 2019 (source : CAF DATA données définitives). Sur une année glissante l'augmentation du nombre de bénéficiaires atteindrait 4,9 %. La progression en France du nombre moyen de foyers bénéficiaires a progressé de 7,5 %.
- (2) L'APA est le dispositif que porte le Département en direction des personnes âgées. L'exercice 2020 a vu une diminution du montant de l'APA versée (52,3 M€, 0,5 %). La dépense APA par habitant ressort à 110 € proche de la moyenne de la strate de 112 € en 2019.
- 3 La dépendance des personnes handicapées représente un volume de crédits de 63,7 M€ (-4,6 %) avec comme principal dispositif le versement de la PCH pour un montant de 20,4 M€.
- ④ Enfin les crédits destinés à l'Enfance et à la Famille (ASE) ont atteint 63,1 M€ (+9,6 %).

Il convient de rappeler que la progression atténuée des dépenses sociales provient de la mise en œuvre de l'aide sociale différentielle. Le Département paie dorénavant à l'établissement sa part due au titre de l'aide sociale et non plus la prise en charge intégrale du coût d'hébergement et le recouvrement des recettes auprès des différents débiteurs. Ce mécanisme, qui produit en 2020 ses effets en année pleine, n'a pas d'impact sur l'équilibre du budget de la collectivité : le « dégonflement » des dépenses d'hébergement étant contrebalancé par une baisse équivalente des ressources. En 2020, les moindres dépenses et recettes d'hébergements sont évaluées à 12,5 M€.

Les autres dépenses d'interventions (hors sanitaires et sociales) s'élèvent à 70,5 M€ (en baisse de 3,5 %). Ces crédits correspondent aux participations, subventions et prélèvements de péréquation assumés par le Département.

Les autres financements en matière d'intervention sont orientés pour l'essentiel sur 3 dispositifs.

Les reversements au titre de la péréquation nationale (10,6 M€), le financement du SDIS est maintenu à 21,6 M€, les collèges dotés de 5,6 M€.

Le reste des crédits d'intervention se répartit en subventions dont la part consacrée aux associations et autres personnes de droit privé s'établit à 12,9 M€. La baisse constatée du niveau d'intervention du Département auprès de certaines associations est liée au contexte sanitaire et à l'annulation et au report de nombreux évènements. Si le tissu

associatif a bénéficié, globalement, du maintien de l'appui financier du Département en 2020, il a bénéficié en outre d'un plan d'aides à caractère exceptionnel.

Les charges financières (3,4 M€), afférentes à la dette départementale (emprunts à long terme et trésorerie) (+1 %) demeurent en deçà des moyennes nationales (7€/habitant contre 12€ en moyenne pour les départements équivalents en 2019).

Les charges exceptionnelles (3,8 M€), en hausse de 3 M€ par rapport à 2019 correspondent pour l'essentiel à aux subventions exceptionnelles versées aux associations au titre du fonds d'aide COVID (2 M€) et à la subvention exceptionnelle versée à l'UDSIS (1,3 M€).

Les recettes de fonctionnement (616,8 M€)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) atteignent 616,8 M€ (+ 1,7%) et représentent 92 % des recettes totales du budget du Département.

Les impôts et taxes indirectes représentent une part importante (45 %) des produits de fonctionnement. Ces recettes se situent à 276,1 M€ (+1,2 %). Cette hausse trouve notamment son origine dans la hausse du produit des droits de mutation (104,2 M€, +1,9 %). La TICPE (72,2 M€) qui couvre principalement les dépenses de rSa et une partie de l'acte II de la décentralisation diminue de 1,2 % par rapport à 2019.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) à 71,2 M€ est aussi en baisse de 0,8 %. Cette taxe est affectée au financement des transferts de compétence de l'acte II de la décentralisation et au remplacement partiel de la taxe professionnelle (TP). La taxe d'aménagement atteint 4,4 M€ (+2,4 %). La taxe départementale sur l'électricité a généré un produit de 5,6 M€ (-5,3 %). Le Département bénéficie des péréquations établies sur la base des produits de droits de mutation (18 M€). Cette recette est contrebalancée par une dépense de prélèvement de 10,6 M€. Le Département est donc bénéficiaire net des mécanismes de péréquation pour 7,4 M€ en 2020.

La fiscalité directe représente 30 % des recettes de fonctionnement. Elle s'élève à **188,6 M€** contre **183,1 M€** en 2019 (+3 %). Cette hausse de la fiscalité directe s'explique par le dynamisme de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 143,1 M€ (+3,2 %). Avec un taux constant fixé à 20,1 % depuis l'exercice 2016, l'évolution du produit de TFPB est liée à l'évolution de la base réelle d'imposition de +2,36 % (soit 1,2 % de revalorisation nominale des bases imposables et 1,16 % d'évolution physique de l'assiette fiscale). La fiscalité directe intègre également les dotations qui compensent la suppression de la TP intervenue en 2010, comme le FNGIR, gelé à hauteur de 12,7 M€.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) demeure une recette marginale en volume avec une dynamique propre (1,6 M€ en hausse de 6,6 %). Enfin, la recette perçue au titre de la péréquation des frais de gestion de la fiscalité locale enregistre une augmentation à 11,1 M€ (+2 %).

Les dotations et compensations très majoritairement versées par l'État (117,6 M€) sont en hausse de 3 %.

La part consacrée à la compensation des dépenses APA progresse avec la mise en œuvre de l'APA II et des transferts de recettes qu'elle induit (26,2 M€). La DGF (50,4 M€) est stable. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui vient en compensation à l'ancienne TP se maintient à 14,6 M€. Le FMDI est en augmentation (6,4 M€, +4 %).

Les recettes diverses (34,5 M€), liées à l'activité du Département, complètent la structure des produits de fonctionnement. Les atténuations de charges (1,6 M€) comprennent notamment les différents remboursements de traitements des agents mis à disposition auprès d'autres organismes et la participation des agents au financement des chèques déjeuners. Les recettes affectées à la gestion RMI-rSa génèrent 3,5 M€ (indus, FSE, co-financements divers). L'activité du Département donnant lieu à tarification (entrées des monuments, boutiques, occupation du domaine public, prestations à des tiers...) représentent 4,5 M€. Les dispositifs de recouvrement de l'aide sociale procurent 8,9 M€ de recettes au Département.

Enfin, **les recettes exceptionnelles** (remboursements divers, cessions d'actifs) ont atteint 15,7 M€ en 2020. La hausse de 8 M€ par rapport à 2019 s'explique par la hausse des produits des cessions d'immobilisations (+ 2,8 M€) et par l'encaissement pour 3,7 M€ d'un produit exceptionnel relatif à un contentieux fiscal.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (122 M€)

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 14,9 M€ et représentent 12,2 % de la section d'investissement.

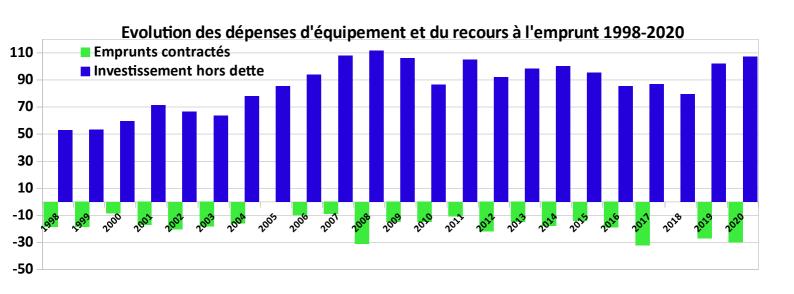
Les dépenses d'investissement direct (107,1 M€, +5 %) sont composées des dépenses d'équipement, des subventions et des autres dépenses d'investissement, hors remboursement de l'emprunt. Pour rappel, en consolidant les réalisations portées par le budget annexe THD, les dépenses d'investissement directes du Département sont augmentées de 18,2 M€ pour s'établir à 125,3 M€ en 2018 (114,2 M€ en 2019). Cette évolution, prévue dans le cadre des crédits ouverts au titre de l'année 2020, confirme l'ambition politique de la collectivité avec la montée en puissance du PPI 2019-2023 qui doit mobiliser 500 M€ de crédits nouveaux. L'effort supplémentaire est de plus de 5 % par rapport à 2019.

Le Département affiche ainsi un niveau d'investissement très supérieur aux niveaux constatés dans les Départements équivalents (226€/habitant contre 184€/habitant selon les chiffres 2019 du Ministère des Finances). Le taux de réalisation atteint 63 % en 2020.

Les dépenses d'équipement (66,6 M€, +4 %) sont destinées à développer, renouveler et rénover les équipements départementaux. Ces dépenses sont constituées de travaux (51,2 M€), d'acquisitions pour 12,5 M€ et d'études pour 2,9 M€. Le Département consacre ainsi 28,8 M€ à l'amélioration du réseau routier départemental. Les affaires scolaires avec l'investissement dans les collèges constituent l'autre poste majeur de dépenses d'équipement avec 13,7 M€.

Les subventions d'investissement s'élèvent à 38,1 M€. Les investissements financés pour le SDIS (subventions d'équipement) sont en hausse de 3,3 M€ pour atteindre 8,9 M€ en 2019. L'aide aux communes augmente de +2,2 M€ à 18,8 M€.

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 2,4 M€. Elles sont constituées des immobilisations financières constituées d'une avance de 2 M€ en compte courant d'associés à la SEM Roussillon Aménagement et des opérations pour compte de tiers pour 0,4 M€.



Les recettes d'investissement (23,4 M€)

Les ressources d'investissement (23,4 M€ hors emprunt) proviennent notamment des subventions d'investissement de l'Etat pour 5,8 M€ (composé pour l'essentiel de la DSID pour 1,9 M€ et de la DDEC pour 2,7 M€), de la Région (1,9 M€) et des communes (3,1 M€). Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA), par l'intermédiaire duquel l'Etat compense la TVA payée sur les investissements réalisés l'exercice précédent, s'élève à 10,2 M€. Le reste des recettes provient notamment des produits des amendes "Radars" pour 0,4 M€.

La capacité d'investissement, qui correspond à l'autofinancement net augmenté des ressources d'investissement, dont les produits de cessions pour 5,2 M€, atteint 115,8 M€ (112,3 M€ en 2019). Cette hausse de la capacité dinvestissement s'explique également par le recours aux produits d'emprunt pour 30 M€ au cours de l'exercice 2020.

L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute est un indicateur fondamental du niveau d'indépendance financière d'une collectivité locale. Elle reflète la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

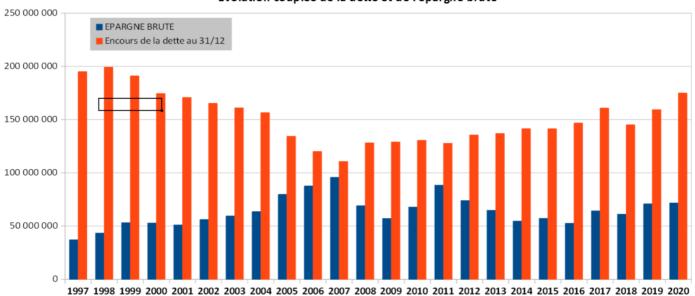
<u>L'épargne brute</u> dégagée par le budget départemental atteint 71,7 M€ en hausse de 1 % par rapport à 2019. Cela correspond à une moyenne de **151**€/habitant, proche de la moyenne de la strate (161€/habitant en 2019).

<u>Le taux d'épargne brute</u>, autrement dit, le montant d'épargne rapporté aux recettes courantes s'élève à **11,6%**, ce qui traduit une relative marge prudentielle par rapport à un niveau jugé préoccupant en deçà de 8 %. Ce ratio permet d'évaluer la capacité de la collectivité à générer son autofinancement.

<u>L'épargne nette</u> mesure, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer sa politique d'investissement. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements (57,3 M€, -1,4 %).

<u>Ces soldes de gestion</u> constituent des éléments d'analyse de la structure financière de la collectivité. Il est important de souligner que l'investissement en 2020 a été financé pour une grande partie par les ressources propres, ce qui témoigne un haut niveau d'indépendance par rapport aux financeurs externes.

Evolution couplée de la dette et de l'épargne brute



L'Endettement

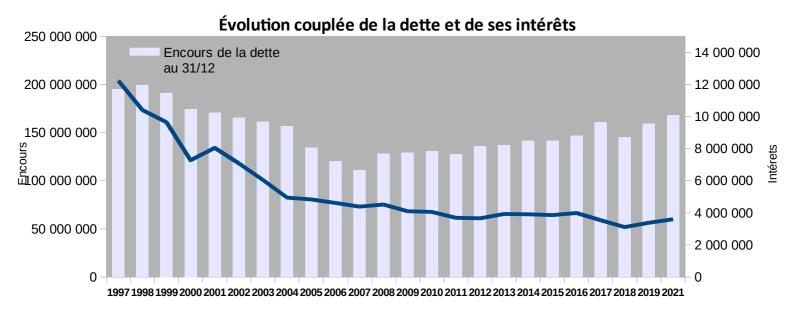
Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette s'élève à 175 M€ ce qui correspond à un flux net de dette positif sur l'exercice 2020 de l'ordre de 15,6 M€. Le niveau d'endettement par habitant se situe à **369€**, **inférieur à la moyenne de la strate** (561€/habitant en 2019). Le stock de dette représente **28,4**% des recettes réelles de fonctionnement.

L'appréciation de <u>la capacité de désendettement</u> d'un Département se mesure en comparant l'encours de la dette à l'épargne brute dégagée par l'exploitation normale de la collectivité.

Ce ratio indique la capacité à dimensionner sa dette à ses possibilités de remboursement. Le Département des Pyrénées-Orientales pourrait amortir la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'il y consacre tout son autofinancement brut, en 2,44 années d'épargne brute (2,25 années en 2019) contre 3,5 années pour la moyenne de la strate (CA 2019).

	2019	2020	Variation	Moyenne strate 2019
Encours de dette (en M€)	159,40	175	9,8%	-
Taux d'endettement (Encours de dette/RRF %)	26,3	28,4	8,0%	49,90
Encours de dette (en €/hab.)	336	369	9,8%	561
Capacité de désendettement	2,25	2,44	8,4%	3,48

CD66, DGCL sur la base de modèle fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (fiche "AEFF")



Le "dispositif de Cahors" et l'exécution des DRF 2020

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018/2022 a fixé un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement aux 321 collectivités et groupements (Régions, Départements, communes et EPCI) dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) dépassent 60 M€.

L'arrêté préfectoral du 10 septembre 2018 est venu préciser les conditions d'encadrement des dépenses de fonctionnement pour le Département sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Il a notamment été déterminé un plafond de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) qui s'élève à 544 776 805€ pour 2020. Cette limite ne peut être dépassée sous peine de sanctions financières.

Dans le contexte de lutte contre l'épidemie de COVID 19, l'article 89 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidemie a suspendu l'application des contrats et des arrêtés pour les 321 collectivités et EPCI soumis à contractualisation.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'annee 2020 ne feront donc pas l'objet d'un examen par le représentant de l'Etat, ni d'échanges contradictoires, ni de reprise financiere.

Par conséquent, l'analyse des dépenses de fonctionnement constatées au titre de l'exercice 2019 clôture le dispositif de Cahors couvrant la periode 2018/2020.

Le coût COVID pour la collectivité en 2020

Face a l'epidemie de Covid 19, le Département, qui incarne avec les communes la proximité de l'action publique, s'est engagé en première ligne sur le front sanitaire, social et médicosocial. La collectivité a réorganisé son cycle de gestion dès les premiers jours de la crise sanitaire, en répondant enjeux de continuité physique du service public auprès des usagers les plus fragilisés, en renforçant les procédures dématérialisées (courriers, documents administratifs, visioconférences...) par une mise en oeuvre optimale du plan de continuité de l'activité (PCA) et un recours massif au télétravail (plus de 1 000 postes informatiques déployés au domicilie des agents en 3 jours). L'amélioration du Délai Global de Paiement « Ordonnateur » en 2020 (17,7 jours en moyenne) par rapport à 2019 (21,1 jours en moyenne) illustre l'efficacité du déploiement du PCA départemental.

Le Département s'est notamment attaché à poursuivre son action au plus près des habitants des Pyrénées-Orientales et s'est voulu pleinement mobilisé et solidaire pour répondre aux nouveaux besoins. L'intervention s'est réalisée en lien étroit avec les acteurs publics locaux, démontrant la capacité de réactivité et d'adaptation dans des conditions dégradées.

L'établissement d'un bilan de la gestion de crise fait ressortir un côut brut consolidé d'un montant de plus de 7,7 M€ de dépenses typées COVID à la charge de la collectivité.

DÉPENSES COVID 2020	7 727 569
FONCTIONNEMENT	7 248 566
Charges à caractère général	2 513 168
Fournitures, Masques, blouses	1 710 674
Fournitures de petit équipement, vêtement EPI,	95 574
Frais de nettoyage, fournitures et produits d'entretien	177 375
Locations mobilières, entretien bâtiments	41 868
Annonces, insertions, publications, ressources numériques	437 775
Frais de télécommunication	49 902
Dépenses de personnel	743 295
Primes COVID Agents	529 200
Primes COVID Assistants familiaux	152 595
Renforts nettoyage	61 500
Autres charges de gestion courante	330 375
Frais foyer hébergement (PH)	46 659
Part de la subvention équilibre IDEA relative à la crise sanitaire	283 716
Charges exceptionnelles	3 661 728
Subventions exceptionnelles associations Fonds COVID	2 061 385
Primes et soutien financier SAAD	315 343
Subvention exceptionnelle UDSIS	1 285 000
INVESTISSEMENT	479 003
Logiciels, autres	22 495
Part de la subvention IDEA	2 635
Thermomètres, gel, distributeurs	18 422
Matériels informatiques, téléphonie	373 887
Matériels de bureau, mobiliers	50 939
Nettoyage bâtiments scolaires suite travaux	10 625

A ce coût brut consolidé, doivent être ajoutées toutes les recettes et moindres dépenses constatées ou réalisées du fait de la crise sanitaire.

Pendant de nombreuses semaines, l'activité du Département a connu une évolution erratique avec des incidences fortes au niveau des charges: les agents en télétrvail pour la majorité d'entre eux n'étaient plus dans les locaux, ils se sont moins déplacés (frais de déplacements, navette inter-sites...), il ont moins utilisé les équipements départementaux (maintenance, location, gardiennage). Par ailleurs, les sites naturels ou patrimoniaux ont été fermés ou rendus inaccessibles une partie de l'année (Palais de Rois de Majorque, Paulilles, les Bouillouses...); les actions et manifestations que finance ou organise le Département (trasport périscolaire...) ont été annulées (ETE66, Journée du Patrimoine, Raid des collégiens...) ou reportées avec des économies importantes sur les charges affectées.

Les moindre dépenses liées à la crise du COVID sont évaluées à ce jour pour le Département à près de 2,4 M€.

Moindres dépenses 2020 en lien avec le COVID			-2 382 874
	Article intitulé		montant en €
	6245	Transport de personnes extérieures	-374 145
DONT 6	6251	Frais de déplacement	-212 874
	6156	Maintenance logiciels	-203 698
	6228	Honoraires	-162 440
	6132	Locations immobilières	-161 403
	615232	Réseaux	-126 356
	6288	Manifestations culturelles	-117 710
	6568	Autres participations	-114 465
	6184	Versements à des organismes de formation	-108 058
	6238	Publicité, publications	-104 294

Aussi l'Etat est-il intervenu pour soutenir financièrement les collectivités qui ont dû supporter des dépenses d'achats de protection comme les masques. Cette dotation exceptionnelle dont a bénéficié le Département s'élève à 242 121 € en 2020.

La crise sanitaire liée au COVID a profondément perturbé le quotidien du Département qui s'est très tôt mobilisé, en première ligne, en soutien de tous les acteurs du territoire.

Le coût net COVID (nouvelles dépenses + nouvelles recettes + moindres dépenses) à la charge du Départment est évalué à 5,1 M€ sur l'exercice 2020.